

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2023 – 046

Objet : Fête de la Musique 2023 : Mise à disposition du podium fermé mobile par la commune de Cranves-Sales

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du samedi 24 juin 2023, conjointement avec l'association Vétraz Musique, la Fête de la Musique au Centre-Bourg de Vétraz-Monthoux.

Considérant que l'association Vétraz-Musique, à cette occasion, proposera une scène extérieure pouvant accueillir des concerts, le samedi 24 juin.

D É C I D E

ARTICLE 1 : ETABLIR une convention pour la mise à disposition à titre gracieux, d'un podium mobile fermé de marque *Comat et Valco*, d'une longueur de 8.68m, d'une largeur de 2.50m et d'une hauteur de 3.60m, et appartenant à la commune de Cranves-Sales, du jeudi 22 juin au lundi 26 juin 2023.

ARTICLE 2 : DE SOUSCRIRE une assurance Tous risques pour toute la durée d'utilisation du véhicule.

Vétraz-Monthoux, le 31/05/2023

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 09/06/2023, publié ou notifié le 09/06/2023.



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.